

la lettre d'info

Particuliers

N°24

LETTRÉ D'INFORMATION DE LA SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAISIS



SUIVEZ LA SICAE SUR FACEBOOK ET TWITTER

Vous souhaitez être informé des travaux, des incidents ou de l'actualité de la SICAE !

Il suffit de vous inscrire sur la page **FACEBOOK** de la SICAE ou de suivre le compte **TWITTER** et vous recevrez directement les dernières actualités de la SICAE et toutes les informations du moment.

Pour Facebook recherchez SICAE de la Somme et du Cambrasis

<http://www.facebook.com/pages/Sicae-de-la-Somme-et-du-Cambrasis/10412656634717>



Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page FACEBOOK SICAE



Pour TWITTER inscrivez-vous sur @sicaesomme

Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page TWITTER SICAE



DU CLIN D'UNE SCIERIE LOCALE POUR HABILLER LES POSTES DE TRANSFORMATION

Dans le cadre de travaux de renouvellement d'une ligne moyenne tension 20.000 V, de nouveaux postes de transformation de distribution publique ont été mis en place. Afin que ces ouvrages soient bien intégrés dans leur environnement ils ont été habillés de clins bois.

Ces réalisations ont pu être effectuées avec l'appui d'entreprises locales notamment d'une scierie située à Brie qui a fourni le clin et d'une entreprise générale du bâtiment qui est intervenue afin d'effectuer l'habillage des postes.



L'énergie est notre avenir. économisons-la !

CHARGES DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ

La loi du 3 janvier 2003 a instauré une contribution appelée «Contribution aux Charges du Service Public de l'Électricité». Le montant annuel de ces charges **est arrêté conjointement par les ministères de l'économie et de l'industrie sur proposition de la commission de régulation de l'électricité (CRE).**

- les surcoûts de production liés à l'obligation d'achat de la production d'électricité par des énergies renouvelables et à la cogénération
- les surcoûts de production dans les zones non interconnectées (*c'est-à-dire la Corse et les départements d'Outre-mer*), liés à la péréquation tarifaire.
- les charges dues aux dispositions sociales vis-à-vis des clients en précarité énergétique.

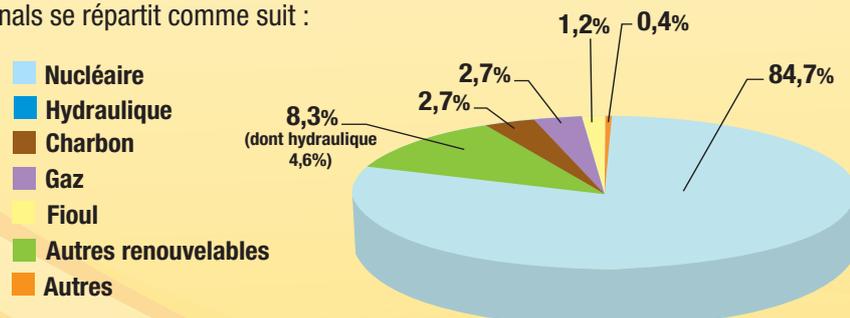
Pour l'année 2013, cette contribution a été réévaluée en prenant en compte les nouvelles charges et la nouvelle assiette des consommations. Elle est donc passée de 1,05 c€/kWh à 1,35 c€/kWh au 1^{er} janvier 2013.

EXTENSION DES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉLECTRICITÉ

Le montant des ressources ouvrant droit à ces tarifs sociaux est, depuis le 5 août 2008, celui ouvrant droit à l'attribution de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) soit 7 934 € par an pour une personne seule (661 € par mois). Une première extension des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz à 400 000 foyers modestes est entrée en vigueur, le 26 décembre 2012, avec la parution d'un arrêté au Journal Officiel. Cet arrêté propose de fixer le plafond de ressources correspondant à celui de la CMUC majoré de 35 %, soit 10 711 € par an pour une personne seule (893 € par mois). Environ 400 000 foyers (830 000 personnes) bénéficient aujourd'hui de l'ACS (Assurance Complémentaire de Santé), qui s'ajoutent à ceux bénéficiant de la CMUC.

RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTES SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES POUR FOURNIR L'ÉLECTRICITÉ

En 2012, l'origine de l'électricité commercialisée auprès des consommateurs finals se répartit comme suit :



De plus, la fourniture d'un kWh d'électricité par la SICAE en 2012 a induit :

- **L'émission de 47,0 grammes de dioxyde de carbone (CO₂).**



VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement concernant les aides commerciales, les études tarifaires et les informations sur les modes de chauffage :

Accueil de Péronne : Ludovic COQUELLE

18, place du jeu de Paume
80200 PERONNE

Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Ludovic COQUELLE

11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL
80208 PERONNE CEDEX

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Didier MAIRE

24, rue Jean Jaurès
80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE

Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Didier MAIRE

Zone industrielle de "la Roseraie"
80500 MONTDIDIER

Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Didier MAIRE

14, rue St Pierre - 80700 ROYE

Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Ludovic COQUELLE

1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDEUVRES
Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10